



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-23482>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **25-23482**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-23035

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 24340076900093

**Ville :** Béziers

**Code postal :** 34500

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 34

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux d'éclairage public sur le secteur de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée - RELANCE APRÈS DÉCLARATION SANS SUITE

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45316110

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Cet accord-cadre à bon de commande a pour but de faire des travaux d'éclairage public sur le territoire de la CABM et plus particulièrement : - Des travaux de rénovation d'éclairage public, - Des travaux neufs de création ou d'extension d'éclairage public - Des travaux de remise aux normes du réseau basse tension, des candélabres et des dispositifs de commande - Des travaux de remplacement des lanternes existantes par des dispositifs à économies d'énergie L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. Les délais d'exécution des prestations sont fixés à chaque bon de commande. Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est de 600 000,00 euro(s) HT. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction

**Critères d'attribution :** Valeur technique : 40% Prix : 60%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Section 6 : Procédure : Critères attribution, Au lieu de Valeur technique : 40% ; Prix : 60%, lire Prix : 55% ; Valeur technique : 45% . Cf. règlement de consultation

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/02/2025**